



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
N°14/2022**

Date de la convocation : 11/03/2022
Date d'affichage : 11/03/2022
Date de publication :

Nb de Conseillers afférents au CM : 15
Nb de Conseillers en exercice : 15
Nb de Conseillers présents : 11
Nb de Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 18 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Modification du plan de financement - Projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu en vue d'une utilisation pour la consommation humaine

Monsieur le Maire expose au Conseil

Par délibération n°58/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu en vue d'une utilisation pour la consommation humaine dont le montant de l'opération est estimé à **26 900€ HT**, ainsi que le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse (SADPMC)	80%	21 520 €
Autofinancement	20%	5 390 €
TOTAL HT		26 900 €

Cependant, les services instructeurs de la Collectivité de Corse nous ont indiqué que le taux d'intervention pour ce dispositif est fixé à 65% (60% + 5% de bonification). A cet effet, il est proposé de solliciter une aide complémentaire auprès de l'Etat et de modifier le plan de financement comme suit :

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse (SADPMC)	65%	17 485 €
Etat	15%	4 035 €
Autofinancement	20%	5 380 €
TOTAL HT		26 900 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

DECIDE

Pour : 14	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- D'APPROUVER** la modification du plan de financement ci-dessus exposé concernant le projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu en vue d'une utilisation pour la consommation humaine

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220318-DE_14-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2022

Publication : 21/03/2022

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



[Handwritten signature]